

2016

LOGEMENTS TRANSITOIRES DU LUNÉVILLOIS

Rémi BERNARD
Directeur

Edith VOIRIN
Chef de service

6 rue sainte Anne
54300 Lunéville

Tél. : 03 83 77 50 04

Fax : 03 83 77 79 26

Courriel :
luneville@asso-ars.org



MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social
ÉTAT Allocation Logement Temporaire
Participation des usagers

CAPACITÉ

5 logements meublés dont :
5 logements sur Lunéville

ÉQUIPE

3 travailleurs sociaux 2,69 ETP
(Action mutualisée avec le CHRS)

ACTIVITÉS 2016



Public

9 ménages logés sur l'année dont :

- 3 couples avec enfants
- 4 adultes seuls
- 2 isolés avec enfants

19 personnes représentant :

- 12 adultes
- 7 enfants



Flux

- 8 personnes admises
- 11 personnes sorties



Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- | | |
|--------------------------|-----------|
| Logement autonome | 5 ménages |
| Orientation hospitalière | 0 ménage |

Durée moyenne de séjour : 11 mois

4 ménages présents au 31 décembre 2016, soit 8 personnes

SOMMAIRE

1	PREAMBULE LT LUNEVILLE	2
1.1	Les caractéristiques du Logement Transitoire	2
1.2	Les fonctions du Logement Transitoire.....	2
1.3	L'accompagnement social global et la gestion locative adaptée	3
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS.....	5
2.1	Typologie des ménages	5
2.2	Hébergement antérieur.....	6
2.3	Nationalité.....	6
2.4	Motif de la demande	6
2.5	Motif de départ	9
2.6	Détails des bailleurs.....	9
2.7	Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention.....	10
2.8	Durée de séjour	11
2.9	Situation par rapport au travail	11
2.10	Ressources des ménages	12
3	CONCLUSION.....	12

1 PREAMBULE LT LUNEVILLE

Comme pour les demandes de prises en charges en CHRS, les demandes d'hébergements en logement transitoires doivent être examinées et validées par le SIAO.

Le dispositif ALT correspond à une étape dans un parcours d'insertion et n'est pas une fin en soi. Ce dispositif s'inscrit également, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Il correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique) et également pour les femmes victimes de violences.

1.1 Les caractéristiques du Logement Transitoire

Ces logements sont des meublés, nous disposons de 5 logements sur Lunéville. La gestion locative est assurée par l'ARS (maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage, etc.).

Les ménages accueillis s'acquittent mensuellement d'une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Cette participation est variable selon la composition familiale.

Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

1.2 Les fonctions du Logement Transitoire

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des familles ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Ces publics ont souvent des ressources financières limitées ou précaires, cumulent d'autres problèmes sociaux et ont donc besoin de temps et d'aide pour accéder à nouveau à un logement autonome.

Tous les types de composition familiale sont concernés : familles monoparentales en situation de rupture familiale, familles, personnes isolées ou couples, publics jeunes.

La situation de certaines personnes nécessite une période transitoire pendant laquelle elles peuvent reconstruire leur autonomie : c'est notamment le cas des publics qui sortent de prison, d'hôpital psychiatrique, de CHRS ou encore confrontés à des problèmes spécifiques (conduites addictives).

La problématique personnelle des résidents ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social. La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les six mois une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

Les délais d'obtention de logement auprès des bailleurs peuvent être relativement longs et le logement transitoire est une réponse en matière d'attente et d'accompagnement vers le logement autonome.

Le passage par le logement transitoire permet de procurer une étape de « logement école » avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes n'ayant jamais bénéficié d'un logement autonome.

La vocation transitoire affirmée de ce dispositif doit représenter « un accueil souple qui constitue une étape dans un parcours résidentiel promotionnel ».

Lorsque la situation du résidant n'évolue pas favorablement et ne correspond plus aux conditions initiales d'accueil ou lorsque le résidant ne remplit pas ses obligations (impayés, troubles de voisinage...), le service recherche une autre solution adaptée.

Une épargne financière mensuelle est constituée par les personnes accueillies en prévision de la future installation en logement autonome (achat de meubles, caution, assurance, etc.).

1.3 L'accompagnement social global et la gestion locative adaptée

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidents avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

La gestion locative adaptée se centre sur le rapport du ménage accueilli avec son habitat.

C'est une action éducative sur l'intégration dans l'immeuble et l'investissement du logement sous tous ses aspects (hygiène, organisation, démarches diverses, santé, justice, etc.).

Avant l'entrée dans le logement

- examen de la demande adressée par les services sociaux
- pré-entretien avec la famille (diagnostic)
- visite et proposition du logement

L'entrée dans le logement

- entretien avec la famille et le travailleur social
- signature du contrat d'occupation sur les droits et devoirs du ménage, remise des clés
- aide à l'emménagement
- état des lieux, explications techniques sur le logement et information pour une meilleure maîtrise de la consommation des fluides.

Vie dans le logement

- quittancement des participations aux charges
- réception des encaissements mensuels des participations aux charges (souvent en espèces)
- relance éventuelle des retards pour participation aux charges
- médiation lors de conflits avec les voisins
- entretien du logement

- recherche de solutions de logement autonome adapté à la situation

Sortie du logement

- gestion des coûts de sortie (dégradations, impayés)
- remboursement de la caution
- négociation et préalable administratif au relogement
- aide à la préparation fonctionnelle au relogement (meublier, repères, écoles, etc.)
- aide au déménagement.

Le dispositif d'hébergement

Sur le Lunévillois, pour 2016 nous avons disposé de :

5 logements transitoires :

- 1 T1 bis à Lunéville (OPH)
- 2 T2 à Lunéville (CCAS)
- 1 studio à Lunéville (CCAS)
- 1 T1 bis à Lunéville (Bailleur privé)

2 DESCRIPTIF DES MÉNAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages	2016			2015		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes isolés	2	2	0	1	1	0
Femmes isolés	2	2	0	5	5	0
Hommes isolés avec enfants	0	0	0	0	0	0
Femmes isolées avec enfant(s)	2	2	4	0	0	0
Couples sans enfant	0	0	0	1	2	0
Couples avec enfant(s)	3	6	3	4	8	4
total ménages	9	12	7	11	16	4

En 2016, comme en 2015, nous avons accueillis autant de familles que de personnes isolées. Parmi ces familles on retrouve un public étranger bénéficiant d'un titre de séjour « vie privé/vie familiale » (familles avec de très jeunes enfants, personnes présentant des difficultés de santé). Se pose pour ce public la question relative aux perspectives d'insertion alors qu'ils n'ont pas d'autorisation de travail.

Tranches d'âge	2016	2015	2016	2015
inférieur à 2 ans	2	3	11%	15%
02 à 03 ans	1	0	5%	0%
04 à 06 ans	1	0	5%	0%
07 à 11 ans	2	1	11%	5%
12 à 16 ans	1	0	5%	0%
17 à 18 ans	0	0	0%	0%
<i>sous total mineurs</i>	7	4	37%	20%
18 à 25 ans	5	7	26%	35%
26 à 35 ans	2	3	11%	15%
36 à 45 ans	4	3	21%	15%
45 à 56 ans	1	2	5%	10%
plus de 56 ans	0	1	0%	5%
<i>sous total adultes</i>	12	16	63%	80%
total	19	20	100%	100%

2.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur des ménages	2016	2015	2016	2015
CHRS ou assimilé	0	0	0%	0%
Hôtel / Foyer logement	7	5	78%	45%
Logement personnel	0	2	0%	18%
Famille, amis	2	3	22%	27%
Squat, rue	0	1	0%	9%
total	9	11	100%	100%

2.3 Nationalité

Nationalités	2016	2015	2016	2015
Française	11	14	58%	70%
CEE	0	0	0%	0%
Afrique du Nord	1	2	5%	10%
Afrique noire	1	1	5%	5%
Europe de l'Est	6	3	32%	15%
Antilles	0	0	0%	0%
total	19	20	100%	100%

58% des ménages proviennent du territoire du Lunévillois. Un ménage est originaire d'Afrique noire, un ménage d'Afrique du nord et trois ménages d'Europe de l'est. Pour trois des ménages, nous les avons accueillis à Lunéville faute de place d'hébergement à Nancy. Leur projet est de retourner à Nancy dès que leur situation financière et administrative sera stabilisée.

2.4 Motif de la demande

Motif de la demande en ménages	2016	2015	2016	2015
Conflits conjugaux	3	2	33%	18%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	4	3	44%	27%
Demandeurs d'asile régularisés	1	1	11%	9%
Errance - squats	0	4	0%	36%
Problèmes locatifs et d'hébergements	1	1	11%	9%
total	9	11	100%	100%

Motif de la demande en personnes	2016	2015	2016	2015
Conflits conjugaux	7	2	37%	10%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	8	7	42%	35%
Demandeurs d'asile régularisés	3	3	16%	15%
Errance - squats	0	5	0%	25%
Problèmes locatifs et d'hébergements	1	3	5%	15%
total	19	20	100%	100%

En 2016, ce sont des ménages en rupture de cohabitation et de solidarité familiale ainsi que les conflits conjugaux qui prédominent.

Des demandes motivées par des séparations de couples pour deux d'entre elles, sur fond de violences conjugales. Deux jeunes couples dont un avec un enfant ont dû quitter le lieu de dépannage familial pour des raisons de surpopulation, ils vivaient à trois ménages dans un studio, un second sous la pression des parents (la cohabitation devenant très tendue, la famille de Mme n'acceptant pas le conjoint de leur fille). Un ménage s'est retrouvé en difficulté de paiements de loyers conjugué à une baisse de ressources et pour deux d'entre eux se rajoutait des problèmes d'addiction.

Exemple de situation :

Nous rencontrons Mme B suite à une sollicitation de la MDS de Lunéville.

Mme B. vit au domicile de son père et sa belle-mère à Hériménil depuis l'âge de ses 15 ans.

Avant cela, elle vivait au domicile de sa mère avec son frère et d'autres enfants nés d'unions différentes. La situation familiale et les problèmes rencontrés avec sa mère ont décidé Mme B. à quitter le domicile maternel et rejoindre son père à Hériménil. Lorsque son père l'accueille, il a lui aussi refait sa vie. Mme B occupe donc la maison avec son frère : F et deux autres sœurs nées d'unions différentes : A (12ans) et G (4 ans).

Mme décrit un environnement familial délétère et nocif pour son équilibre. Depuis environ un an, les relations avec son père puis sa belle-mère se sont considérablement dégradées ; la jeune femme subissant des pressions psychologiques pour quitter au plus vite le logement familial (pose d'ultimatum, demande de participation excessive aux frais mensuels, changement de chambre...) Avant son départ, plus aucun dialogue n'était possible au sein de la cellule familiale.

Lorsque je la rencontre, Mme vit très mal la situation et souhaite quitter le plus rapidement le domicile, tout en portant une culpabilité vis-à-vis de ses petites sœurs qu'elle dit « abandonner ».

Mme B est suivie par le CMP de Lunéville depuis un an. Au vue de sa fragilité, Mme N était inquiète de la situation dans laquelle se trouvait Mme B et lui conseillait de partir depuis déjà plusieurs mois.

FORMATION : niveau bac S. scolarité interrompue en décembre dernier. Du fait de ses faibles

résultats et des pressions qu'elle vivait, Mme B a préféré interrompre sa scolarité et trouver un emploi.

Depuis le 1^{er} juillet, elle a commencé une formation professionnalisante d'hôtesse de caisse à CORA. Formation durant 7 mois avec possibilité d'embauche en CDD dans un premier temps puis CDI selon les possibilités.

Suivi mission locale depuis janvier 2016. Référente : H M.

Inscrite dans une auto école de Lunéville. En cours de formation.

RESSOURCES : Mme B ne sait pas le montant exact de sa rémunération. Selon la mission locale, c'est environ 500€. Mme n'a aucune dette ou amende.

SANTE : Régime général. Mme bénéficiait de la mutuelle de son père. Celui-ci l'a radié le jour de son départ. Mme doit se renseigner auprès de son employeur. Dossier mutuelle à faire.

PRECONISATON : Un accueil en LT apparait approprié. Au vu de la fragilité de Mme B, il est nécessaire de mettre en place un accompagnement social afin de faciliter ses premiers pas dans un logement. Il parait important qu'elle se pose et prenne ses marques dans ce nouveau contexte afin de s'apaiser.

L'accompagnement lui permettra : d'épargner pour faciliter un futur relogement (achat mobilier, caution...).

De répondre à ses questions et d'être conseillée quant aux différentes démarches à faire.

Mme pourra poursuivre son accompagnement socioprofessionnel mis en place par la mission locale ainsi que le soutien psychologique par le CMP.

Détails des problèmes locatifs et d'hébergement ménages	2016	2015	2016	2015
Sans hébergement	0	1	0%	25%
Expulsion	0	0	0%	0%
Impayés des loyers	1	1	100%	25%
Logement inadapté	0	1	0%	25%
Problèmes de convivialité	0	1	0%	25%
Aide à l'installation	0	0	0%	0%
total	1	4	100%	100%

Une situation particulière a motivé une demande d'hébergement temporaire. Il s'agit d'un homme seul qui était en procédure d'expulsion et souhaitait être hébergée à Lunéville pour rester à proximité des agences intérimaires qui le connaissent bien et du fils de son ex compagne qu'il héberge régulièrement.

Nous connaissons l'attachement de certaines familles à vouloir se maintenir sur ce secteur souvent très investi au niveau familial et amical. Même si l'on met toute notre énergie à proposer des solutions qui préservent les particularités des ménages, il faut toutefois les inscrire dans un contexte de réalité.

2.5 Motif de départ

Orientation des ménages à la sortie	2016	2015	2016	2015
C.H.R.S./ LT/M. RELAIS	0	0	0%	0%
Logement	5	5	100%	83%
Accueil en famille ou amis	0	0	0%	0%
Inconnu	0	1	0%	17%
total	5	6	100%	100%
Encore suivis au 31/12/16	4	4		

Orientation des personnes à la sortie	2016	2015	2016	2015
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	0	0	0%	0%
Logement	11	8	100%	89%
Accueil en famille ou amis	0	0	0%	0%
Autre	0	1	0%	11%
Inconnu	0	0	0%	0%
total	11	9	100%	100%
Encore suivis au 31/12/16	8	11		

2.6 Détails des bailleurs

Orientation en logement des ménages	2016	2015	2016	2015
Logement autonome HLM	3	4	60%	80%
Logement privé	1	0	20%	0%
Logement meublé	1	1	20%	20%
Logement adapté	0	0	0%	0%
total	5	5	100%	100%

détail bailleurs	2016		2015	
OPH Nancy	0	0%	0	0%
MMH	1	20%	1	20%
Batigère et Présence Habitat	0	0%	0	0%
Est Habitat Construction	0	0%	0	0%
Nouveau Logis	0	0%	0	0%
Société Lorraine d'Habitat	2	40%	0	0%
OPH Lunéville	0	0%	3	60%
Autres propriétaires	2	40%	1	20%
total	5	100%	5	100%

Cinq ménages ont accédé à un logement de droit commun. Trois en location direct, dont 2 avec la SLH à NANCY et un avec MMH sur LAXOU. Un relogement en location direct dans le parc privé et un relogement à la résidence St Jacques de Lunéville.

L'accompagnement social mis en place en parallèle de l'hébergement (rencontre régulière, travail sur le budget, mise en place d'un suivi santé) permet de construire un projet de relogement avec des objectifs simples et d'imaginer la sortie du dispositif vers un relogement durable.

Malgré l'implication des travailleurs sociaux référents, ils sont de plus en plus souvent amenés à certains moments à faire des accompagnements physiques des personnes.

Tous les ménages relogés ont eu une expérience logement avant leur admission.

Il arrive que nous jugions nécessaire de poursuivre l'accompagnement d'un ménage pendant quelques mois après l'obtention d'une proposition de logement. Certaines familles sont souvent elles mêmes demandeuses de ce soutien.

2.7 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

Implantation géographique à la sortie	2016	2015	2014
Nancy et Couronne	9	0	1
Lunévillois	2	5	3
Val de Lorraine	0	1	0
Terres de Lorraine	0	0	0
Autres départements	0	0	1
Inconnue	0	0	1
total	11	6	6

Sur 11 ménages :

- 9 ménages ont été relogés sur NANCY couronne.
- ménages ont été relogés sur LUNEVILLE.

2.8 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
3 537	11	322	11

Durée de Séjour sur sorties en pers	2016	2015	2014
Moins de 1 mois	0	0	0
De 1 à 6 mois	2	2	3
De 6 à 12 mois	2	2	2
De 12 à 18 mois	7	1	0
De 18 à 24 mois	0	1	1
Plus de 24 mois	0	0	0
total	11	6	6

Le séjour le plus court pour deux ménages oscillait entre 1 et 6 mois et le plus long pour 7 ménages entre 12 et 18 mois.

La durée moyenne du séjour est de 11 mois en 2016, contre 10 mois en 2015.

Cette augmentation par rapport à 2015 s'explique par l'accueil de ménages ayant le statut vie privé et vie familiale et étant sans ressources.

2.9 Situation par rapport au travail

Situation par rapport au travail	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CDD	1	0	0	2
CDI	2	0	1	1
Sans emploi	8	6	13	4
En formation	0	1	1	0
Poste d'Insertion	0	0	0	0
Intérimaire	1	1	0	0
Autres	0	0	1	1
total	12	8	16	8

2.10 Ressources des ménages

Ressources des ménages	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans ressource	3	0	4	1
RSA	5	6	7	3
AAH	0	0	0	0
Prestation Familial	0	0	1	1
Chômage	0	0	0	0
Salaire	4	2	1	2
Autres	1	0	2	1
Retraite	0	0	0	0
Inconnue	0	0	0	0
total	13	8	15	8

Parmi les familles accueillies en situation d'emploi nous avons :

- Deux ménages qui disposaient d'un CDI
- Un ménage était en CDD et en formation.
- Un ménage était en intérim.

Huit ménages étaient quant à elles sans emploi à l'entrée.

Pour seulement 4 ménages les ressources proviennent de salaire pour un temps de travail partiel ou temps complet. Les autres ménages subsistaient grâce au RSA. Ce sont des personnes qui encore récemment avaient un emploi. Nous avons hébergé un ménage sans ressource à l'entée dans le dispositif ALT. Il s'agissait d'un jeune couple qui était en attente de régularisation.

3 CONCLUSION

L'évolution permanente du public accueilli au cours de ces dernières années nécessite une implication forte des professionnels pour adapter leur pratique, maintenir ou reconstruire des réseaux partenariaux adaptés comme l'UPM et le CMP et trouver des modalités d'accompagnement et des solutions à des difficultés toujours plus complexes.

Pour autant, nous pouvons noter que l'étape d'hébergement temporaire que nous proposons représente pour une majorité de personnes une solution adaptée et promotionnelle.

Toujours avec le même engagement et la même implication, les professionnels ont su apporter toute leur compétence et soutien à l'ensemble des ménages accueillis au cours de l'année 2016.

Comme chaque année, je les remercie pour leur dynamisme, professionnalisme et surtout leur solidarité et leur BONNE HUMEUR.

